

<https://sundep-paris.org/spip.php?article1083>



Contre la réforme des retraites, grève mardi 31 mars 2020

- Refus de la réforme des retraites -

Date de mise en ligne : vendredi 28 février 2020

Copyright © Sundep-Solidaires Paris - Tous droits réservés

Toutes et tous ensemble ! Grève mardi 31 mars.

[Communiqué unitaire régional - PNG - 105.1 ko] **Communiqué unitaire régional**[Communiqué 31 mars]
Communiqué 31 mars

Tous ensemble, tous en même temps !

Après deux mois et demi de mobilisation, et malgré la répression policière et judiciaire, les entraves aux libertés syndicales et au droit de manifester, la détermination des dizaines de milliers de femmes et d'hommes qui ont protesté et exigé le retrait de la réforme des retraites le 20 février à Paris est intacte.

A ce jour, ce gouvernement n'est toujours pas en capacité de présenter une évaluation cohérente de l'impact financier de sa réforme, ni de préciser le montant des pensions, et l'âge de départ à la retraite. Devant son incapacité à convaincre, celui-ci menace d'utiliser le « 49.3 », mettant de ce fait, fin au débat et à toutes illusions de démocratie dans ce pays.

Seule certitude qui ressort des débats à l'assemblée nationale, l'âge d'« équilibre », pierre angulaire de la contre-réforme qui imposera les départs à partir de 65 ans, et la casse des 42 régimes de retraite par la mise en place d'une réforme universelle par points qui entrainera des conséquences désastreuses pour le montant des retraites du public et du privé.

L'immense majorité des salariés du privé comme du public, étudiants, retraités, etc. ont bien compris la duperie du système de retraite par points proposé par le gouvernement. Les salarié-e-s conscients des enjeux de société que représente la bataille des retraites ne plierons pas, n'abandonneront pas jusqu'au retrait et pour obtenir :

- Maintien des régimes de retraites : régime général, régimes spéciaux, régimes complémentaires, code des pensions civiles et militaires
- Retraite à 60 ans à taux plein
- Taux de remplacement de 75% de la rémunération d'activité sur la base des 10 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public, pas de retraite inférieure au SMIC
- Prise en compte de la pénibilité, des périodes de formation et aménagement des fins de carrière
- Comptabilisation des années d'étude et de précarité chez les jeunes
- Egalité salariale entre les femmes et les hommes
- Augmentation des salaires et du SMIC (1800Euros)

Les Unions Régionales Ile-de-France (URIF) CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, soutiennent sans réserve toutes les actions de grève décidées par les assemblées générales, en particulier la grève des avocats engagée depuis plus de 7 semaines, ainsi que la grève puissante qui s'annonce dans les universités à compter du 5 mars

pour exiger le retrait du plan Macron-Philippe.

Les URIF appellent à organiser des assemblées générales pour décider la grève, à participer à toutes les initiatives locales et départementales pour exiger le retrait de ce projet, pour défendre les libertés syndicales et la démocratie, et à interpeller les élus pour qu'ils engagent leurs responsabilités.

Dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes du 8 mars, les URIF appellent à organiser des initiatives sur l'égalité femmes/hommes au travail comme dans la vie.

Elles appellent à faire connaître au plan médiatique à l'ensemble des salariés et lors d'une contre conférence de financement les propositions que nous portons depuis le début de la mobilisation, pour l'amélioration du système de retraite actuel, dans le cadre d'une meilleure répartition des richesses.

Enfin, elles appellent à décider massivement la grève, tous ensemble et tous en même temps, mardi 31 mars prochain.

Montreuil, le 21 février 2020

Zone contenant les pièces jointes